

## **La nécessité d'établir un système de passeport canadien accessible et efficace**

2007

La Chambre de commerce du Canada reconnaît que le processus administratif relatif aux passeports a subi d'énormes pressions dues à une demande sans précédent et que cela a attiré l'attention du public sur les déficiences du système de demande et les pressions subies par les demandeurs.

En dépit des efforts déployés par les intervenants au Canada et aux États-Unis pour obtenir l'assouplissement des exigences relatives au passeport de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (WHTI), il est évident que la WHTI sera bientôt en vigueur pour tous les voyages aériens, terrestres et maritimes à destination des États-Unis. Le 23 janvier, les Canadiens ont dû commencer à présenter un passeport valide pour entrer aux États-Unis par avion. La WHTI pourrait être mise en œuvre aux passages terrestres et maritimes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Un problème majeur du système de passeport canadien est la durée de validité de cinq ans du passeport. La majorité de nos partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, l'Australie et la plupart des pays de l'Union européenne (y compris le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie), ont une période de validité de dix ans. Certes, le Canada est le seul pays du G7 qui n'émet pas un passeport de dix ans.

La Chambre de commerce du Canada est consciente du fait que le nombre de demandes de passeport a considérablement augmenté. Selon le Rapport annuel de 2005-2006 de Passeport Canada, le Canada a fait face à un volume sans précédent, 3,1 millions de Canadiens ayant obtenu un passeport au cours du dernier exercice, ce qui représente une hausse de 16,15 % par rapport à l'année précédente. La demande continuera d'augmenter, vu les exigences accrues générées par la WHTI et le fait que la majorité des Canadiens ne détiennent pas un passeport valide.

Les pressions exercées sur le système actuel sont très évidentes. Les gens doivent maintenant attendre jusqu'à huit à dix heures en ligne, parfois dehors, pour présenter une demande de passeport. Le temps d'attente moyen est d'environ quatre heures. Les gens peuvent présenter leur demande de passeport par la poste, mais il y a une période minimum de traitement de six semaines. Si les demandeurs se présentent en personne, le délai d'exécution est de 22 jours ouvrables ou de quatre semaines et demie. Ces délais posent énormément de problèmes aux Canadiens qui doivent travailler professionnellement, pour leur travail ou pour des raisons médicales.

La Chambre de commerce du Canada reconnaît et accueille favorablement les initiatives mises en œuvre par Passeport Canada pour établir des nouveaux systèmes et processus pour améliorer le service. Ces initiatives incluent la vérification immédiate des anciens dossiers du demandeur qui permettrait à Passeport Canada de ne plus obliger les personnes qui présentent une demande de renouvellement de présenter une preuve de citoyenneté. Ce changement vise également à éliminer la nécessité d'obtenir la signature d'un répondant une fois que les renseignements ont été consignés électroniquement.

La mise à l'essai par Passeport Canada d'un nouveau processus de renouvellement des passeports est également la bienvenue. Un essai antérieur mené en 2005, selon lequel les personnes qualifiées étaient invitées à utiliser un processus de demande simplifié, a mené à l'émission de 22 617 passeports. Passeport Canada est en voie d'évaluer les retombées de ce programme dans une perspective opérationnelle, financière et de sécurité. Le résultat final pourrait être un processus simplifié offert à tous les détenteurs d'un passeport. La Chambre de

commerce du Canada convient qu'il faut réexaminer tout nouveau programme, mais un processus de renouvellement des passeports s'impose immédiatement.

La Chambre de commerce du Canada croit que le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative de s'assurer que Passeport Canada a la capacité de traiter les demandes de passeport plus efficacement et rapidement, de lancer un programme qui prolonge la durée de validité des passeports canadiens et d'accélérer le renouvellement des passeports des demandeurs ayant déjà subi le processus de présélection.

Enfin, une dernière préoccupation de la Chambre de commerce du Canada concerne la capacité des Canadiens vivant à l'extérieur des grands centres urbains d'avoir accès aux bureaux des passeports. Bon nombre de ces personnes n'ont pas facilement accès à un bureau de Passeport Canada ou à un agent d'examen. Il est impératif que les Canadiens disposent d'un système de passeport qui est attentif à leurs besoins et respecte les mesures de sécurité nécessaires.

### **Recommandations**

Que le gouvernement fédéral :

1. Prolonge la période de validité des passeports canadiens de cinq ans à dix ans.
2. Oblige Passeport Canada à établir un processus accéléré pour les personnes qui présentent une demande de renouvellement de passeport, l'entendement étant que les personnes auront subi le processus initial de présélection requis par Passeport Canada lorsqu'ils ont obtenu leur passeport original.
3. Offre le renouvellement accéléré des passeports à un prix inférieur au prix d'une demande régulière pour refléter les intrants et les coûts inférieurs associés au processus pour le demandeur et le gouvernement.
4. Établisse des nouveaux bureaux de passeport à service complet dans les petites villes situées à l'extérieur des grandes régions métropolitaines.
5. Renforce la capacité des bureaux centraux à traiter les demandes de passeport plus rapidement.